

et ne pas proposer de la modifier précisément dans le sens même qu'il avait proposé de le faire le 4 juin 1956. Qu'il modifie donc la loi conformément à sa propre proposition du 4 juin 1956.

Quelle attitude avait adoptée l'actuel premier ministre en ce qui concerne la proposition d'amendement conservatrice que je viens de consigner au compte rendu? Je constate que le 5 juin 1956,—j'ai le hansom sous les yeux; on pourra trouver cela page 4938,—il lui a donné sa voix. Je constate aussi que l'actuel ministre du Commerce (M. Churchill) en a fait autant, ainsi que le secrétaire d'État (M^{me} Fairclough), le ministre de la Justice (M. Fulton), celui des Transports (M. Hees), celui du Revenu national (M. Nowlan), celui de la Défense nationale (M. Pearkes), celui du Travail (M. Starr), etc. Je ne vois pas comment ces honorables messieurs peuvent supporter un seul instant, en 1957, l'application d'une politique libérale qu'ils ont si énergiquement dénoncée à la Chambre en 1956.

La population du Canada s'attend assurément que le parti conservateur mettra en œuvre la politique que l'opposition conservatrice a préconisée il y a un peu plus d'un an. L'idée de soumettre cette question à la commission royale peut être, pour le gouvernement, un bon moyen d'en disposer provisoirement mais, à mon avis, c'est une abdication complète des responsabilités du gouvernement. Je crains que cela ne donne à prévoir que le parti conservateur a changé d'idée et qu'il se sert de ce moyen de temporisation jusqu'à l'époque où l'oléoduc sera aménagé, alors qu'il pourra annoncer au public avec moins de risques qu'il a renversé son attitude de l'an dernier.

Je répète donc que tout en accueillant favorablement la nomination d'une commission royale d'enquête sur l'utilisation de nos ressources, y compris le pétrole et le gaz, je déplore que le gouvernement semble retarder l'adoption de certaines mesures importantes d'une manière qui nous porte à douter de ses intentions. Il y a une autre mesure que le gouvernement devrait prendre sans attendre le rapport de la Commission royale. Je pense en particulier à ce que le gouvernement devrait faire pour empêcher les propriétaires des compagnies de pipe-lines de réaliser des millions aux dépens du public. Ces gens pillent le public par la manipulation des ac-

tions et autres manipulations, par l'obtention, pour presque rien, d'options sur les actions, par la vente au public d'actions faite par certains des leurs. C'est une razzia qui leur permet d'encaisser des millions et des millions de dollars. Je songe à cela. Il est dix heures, monsieur l'Orateur, et, comme je veux parler des razzias dont est l'objet la bourse des Canadiens, j'espère continuer demain.

(Sur la motion de M. Coldwell, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader du Gouvernement ce qui est prévu pour demain?

M. Green: Demain, nous continuerons le présent débat.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

PIKE-CREEK—DRAGAGE ET CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT

Question n° 16—M. Martin (Essex-Est):

1. A-t-on demandé des soumissions pour certains travaux de dragage et la construction d'un mur de soutènement à Pike-Creek, dans la circonscription électorale d'Essex-Est?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministère des Travaux publics a-t-il fait une adjudication au cours de l'été dernier?

3. A-t-on entrepris les travaux?

4. Sinon, pour quelle raison?

Réponse de M. Hodgson, adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics:

1. Oui.

2. Non.

3. Non.

4. Les fonds devaient être fournis en commun par les gouvernements provincial et fédéral. La soumissionnaire dont le prix était le moins élevé réclamait plus que le montant qu'on avait estimé. La question est remise à l'étude par le gouvernement de la province qui a exprimé des réserves sur sa participation en raison du coût plus élevé.